50 DLP 16-10-81867353

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : (38) 86-36-24
Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 369 — 14 OCTOBRE 1981

DESHERBAGE D'AUTOMNE DES CEREALES D'HIVER

Moins fréquent que celui du printemps, le désherbage d'automne des céréales d'hiver s'effectue en postsemis - prélevée de la culture. Son principal avantage est la destruction précoce des principales adventices des céréales notamment des graminées. La concurrence "céréales - adventices" est réduite au minimum, ce qui n'est pas le cas avec un traitement de printemps retardé par des conditions climatiques défavorables. En cas d'échec une intervention ultérieure est possible. Les traitements de prélevée sont particulièrement utiles dans les parcelles fortement envahies et après un précédent salissant et dans les cas de semis précoce.

Cependant cette technique présente certains inconvénients : elle prolonge l'opération du semis, dans bien des cas un traitement complémentaire au printemps sera indispensable pour lutter contre les adventices résistantes ou les adventices vivaces telles que chardons, liserons ; elle peut être à l'origine d'une action dépressive sur la culture dans les cas de sols mal drainés, de semis tardifs, de froid, de présence de résidus, d'herbicides, ... A l'exception du NEBURON, les interventions réalisées en postlevée augmentent les risques de phytotoxicité notamment en cas d'abaissement important des températures après le traitement. Enfin, en cas de gel de la céréale l'emploi de certaines matières actives peut réduire notablement le choix de la culture de remplacement.

Le choix du produit à utiliser est fonction :

- de l'espèce de céréale cultivée, du mode d'utilisation de l'herbicide, du spectre d'activité de l'herbicide choisi et du prix de revient.

Une bonne connaissance de la flore adventice des parcelles est souhaitable. Le tableau ci-joint résume les principales caractéristiques de deux nouvelles associations herbicides.

Pour le blé dur, trois matières actives sont utilisables : le TRIALLATE GRANULE, le NITROFENE, le METHABENTHIAZURON et une association : TRIFLURALINE + LINURON. Il convient cependant pour utiliser cette dernière que le semis soit régulier et les semences convenablement enterrées. Pour le seigle, le NITROFENE et les ASSOCIATIONS TRIFLURALINE + LINURON, NITROFENE + LINURON et ISOPROTURON + NEBURON et NEBURON + NITROFENE (Herbait uniquement) sont utilisables. Pour l'avoine, seul le NEBURON peut être employé mais des accidents ont déjà été constatés et certaines variétés sont sensibles. Il convient également de préciser que :

- Dans le cas de semis précoces, des phénomènes d'incompatibilité entre certains herbicides et certains insecticides (Chlortoluron et Diméthoate par exemple) ayant été observés, il convient de proscrire les mélanges et d'éviter les applications trop rapprochées (moins de 10 jours) de ces deux types de produits (se renseigner auprès des firmes).

- Dans notre région, en sols mal drainés, de nombreux accidents ont été notés en 1981 avec des herbicides à base de NEBURON ou d'urées substituées.

Enfin, avant l'application il est conseillé de lire attentivement la notice d'emploi du fournisseur : des espèces et variétés sont sensibles, les périodes d'emploi sont décrites ainsi que les doses à moduler en fonction du type de sol.

.../...

P541

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : J. THIAULT

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES NOUVEAUX HERBICIDES CEREALES AYANT ETE AUTORISES A LA VENTE ET COMMERCIALISES EN 1981

d'après les essais du Service de la Protection des Végétaux

CULTURES	MATIERES ACTIVES ET (PRODUITS COMMERCIAUX)	DOSES/HA M.A.	DOSES/HA P.C.	SPECTRE D'ACTIVITE : PRINCIPALES PLANTES SENSIBLES	SPECTRE D'ACTIVITE : PLANTES PEU SENSIBLES OU RESISTANTES	MODE D'UTILISATION ET OBSERVATIONS
ORGES D'HIVER	CHLORTOLURON + TRIFLURALINE (Escuran)	2000 + 700	5 l*	vulpin, agrostide, paturin commun, ray-grass et dicotylédones dont matricaires et véroniques	folle avoine gaillet gratteron	- prélevée ou postlevée - abaisser la dose à 4 l/ha en sols crayeux, battants et filtrants - 1ère année de commercialisation
BLE ET ORGES D'HIVER	LINURON + PENDIMETHALIN (Trapan)	500 + 500	2,5	vulpin, ray-grass, paturin, agrostide et dicotylédones dont matricaires et véroniques	folle avoine, fumeterre, gaillet gratteron, torilis	- prélevée : le coléoptile ne doit pas être visible - les semences doivent être bien recouvertes - 1ère année de commercialisation

M.A. = matière active en grammes - P.C. = produit commercial en kilogrammes ou en litres

LISTE DES VARIETES DE BLE RECONNUES SENSIBLES AU CHLORTOLURON (les nouvelles variétés sensibles sont soulignées)

ABO - AIGLON - ALTO - ANOUK - AQUILA - AQUILON - ARMINDA - CARAT - CORIN - ELOI - HEIMA - HOBBIT - KINSMAN - MAGISTER - MARIS HUNTSMAN - NAUTICA - REMOIS - RIOL - ROTONDE - VALMY

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

VIGNES

Département du Cher :

M. Edmond TETARD - Boisgisson - Cerbois - 18120 LURY S/ ARNON .... 75 F
M. G. MEUNIER - Lapha - Le Firmament - 18120 LURY S/ ARNON .... 45 F

Département de l'Indre :

M. Michel VAILLANT - La Motte - Lye - 36600 VALENCAY .... 75 F

Département de l'Indre-et-Loire :

M. R.P. DARDEAU - La Milletière - 37270 MONTLOUIS S/ LOIRE ...... 75 F

Département de Loir-et-Cher :

M. Hubert BANNIER - La rue Jeunier - 41140 THESEE .... 75 F
M. Gérard CLEMENT - Chémery - 41700 CONTRES .... 45 F

Département du Loiret :

M. André MOULLE - 114, rue du Petit Vomimbert - 45800 ST JEAN DE BRAYE .... 75 F

POMMES DE TERRE

Département de Loir-et-Cher :

M. ROBERT - Zone Maraîchère - Saint Martin le Beau - 37270 - MONTLOUIS S/ LOIRE .... 75 F

Département du Loiret :

M. NANTOIS - 66, rue de la Margottière - Messas - 45190 BEAUGENCY .... 75 F
M. André CHESNOY - Marcilly - 45340 BEAUNE LA ROLANDE .... 45 F

L'Ingénieur en Chef d'Ahronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire Centre

A. SIMONIN